

Résolution écrite, de tous les administrateurs de l'Administration régionale Baie-James habiles à voter, adoptée le 22 février 2021.

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-02-22-01

APPUI À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE LA ROUTE BILLY-DIAMOND

CONSIDÉRANT QUE l'occupation et la vitalité du territoire sont essentielles et se caractérisent en partie par l'accès au territoire;

CONSIDÉRANT QUE la route Billy-Diamond est une infrastructure stratégique du réseau de transport du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James (EIBJ);

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) a commencé la Phase I des travaux de réfection de la route Billy-Diamond comme planifiée et continue d'assurer son entretien;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution des travaux prévus à la Phase II du projet nécessite un financement adéquat afin de sécuriser les investissements acquis dans la Phase I, tout en poursuivant les travaux de réfection au nord du kilomètre 380;

CONSIDÉRANT QUE la Phase II permettra la réhabilitation de la chaussée sur environ 330 kilomètres et la réalisation de travaux supplémentaires visant à assurer la sécurité des usagers et la pérennité du lien routier;

CONSIDÉRANT QUE ces deux phases de réfection sont essentielles autant pour le maintien du lien que pour assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QU'à terme, les deux séquences de travaux auront nécessité des investissements majeurs;

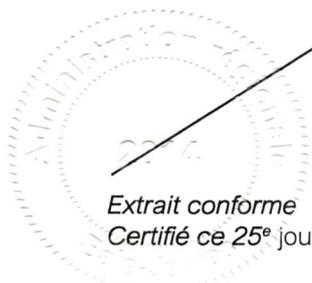
CONSIDÉRANT QU'il est important et judicieux d'assurer la pérennité des actifs au terme des travaux de réhabilitation de la route.

Il est résolu :

D'APPUYER la démarche de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) pour :

- l'obtention du financement nécessaire à l'exécution des travaux inscrits dans la Phase II du projet de réfection de la route Billy-Diamond;
- le rehaussement du budget annuel d'entretien de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marie-Claude Brousseau, directrice générale